

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021
Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Julien Barro

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Jülide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusées : Mmes Elvia Cambier et Marie-France Châtelain

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats à distance.

En préambule, le Président rappelle les règles sanitaires en vigueur pour la présente séance. Suite à la motion relative au certificat Covid et comme les conditions générales sont inchangées depuis le mois dernier, le Bureau a maintenu le dispositif en place.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Prestation de serment
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021
 3. Communications du Conseil administratif
 4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **047-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 31'500.— destiné à l'élaboration d'un plan d'action favorisant la biodiversité
 6. Délibération administrative **051-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de 169'380.- TTC (dont 8'070.- TTC d'activation de prestations effectuées par le

personnel communal) destiné au réaménagement et à la végétalisation de la rue des Pervenches, entre les rues J. Dalphin et J. Grosselin

7. Délibération administrative **054-2021 R** : Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 560'000.— destiné à financer la plantation d'arbres et d'arbustes sur le territoire carougeois

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Motion **019-2021 P** : Création d'un fonds d'apprentissage
 9. Motion **020-2021 P** : Magasins à ciel ouvert le samedi, une fois par mois
 10. Postulats
 11. Résolution **005-2021 P** : Charte du voyage du Conseil municipal
 12. Pétition **003-2021 R** : Tapage diurne et nocturne dans le beach-volley de l'agorespace quartier des Tours
 13. Pétition **005-2021 P** : Stop aux nouvelles terrasses dans les cours
 14. Questions

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Jean-Claude Larpin, ancien président du Conseil municipal. Afin de lui rendre hommage, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et observer une minute de silence.

1. PRESTATION DE SERMENT

Suite à la démission de M. Damien Blanc qui a été adressée au Président le 8 octobre 2021, le Conseil municipal a ce soir une prestation de serment. Mais au préalable, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la lettre de démission.

*Monsieur le Président,
 Madame, Monsieur membre du Bureau,
 Chers collègues,
 Mesdames les Conseillères administratives,*

L'année passée à siéger en qualité de Conseiller municipal m'a fait réaliser à quel point cette fonction est passionnante mais exigeante. Or, je suis bien obligé d'admettre que, du fait de mes engagements, tant privés que professionnels, je ne suis pas en mesure d'apporter tout l'engagement nécessaire au bon accomplissement de ma fonction de Conseiller municipal.

En conséquence, et dès lors que je me fais trop haute idée de la mission d'un Conseiller municipal, je vous prie de prendre note de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat de Conseiller municipal de la Ville de Carouge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur membre du Bureau, chers collègues, Mesdames les Conseillères administratives, mes salutations distinguées.

Damien Blanc

Le Président cède la parole au groupe PLR s'il souhaite rendre hommage à M. Blanc.

M. Voignier relève que les membres du Conseil municipal n'ont pas nécessairement eu le temps de connaître M. Blanc. Celui-ci est une personne qui a de grandes capacités mais qui, malheureusement, n'a pas pu les exprimer comme il l'aurait souhaité. Il a pris cette décision avec la sagesse de laisser la place à une personne que les membres du Conseil municipal vont apprendre à connaître, qui a un charisme et une volonté de s'investir. Le groupe PLR souligne le geste que M. Blanc a fait en voyant qu'il n'avait pas le temps de prendre cette charge, qu'il voulait s'investir mais ne pouvait pas le faire et qui a donc préféré laisser sa place. Il le remercie pour son investissement, en particulier lors de la

campagne, et regrette qu'il parte aussi tôt, tout en comprenant cette décision au vu de sa charge de travail.

Pour le remplacement de M. Damien Blanc, le service des votations et élections a désigné, en date du 14 octobre 2021, M. Arnaud Ducellier, ici présent.

Le Président prie M. Ducellier de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Le Président donne lecture du serment :

" Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

M. Ducellier lève la main droite et répond « Je le jure et je le promets ».

Le Président prend acte de son serment et lui remet un bouquet de bienvenue.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 est approuvé par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltbold :

Huitième enquête de la Fédération genevoise de coopération (FGC) sur la solidarité internationale à Genève

Jeudi dernier, la FGC a présenté les résultats de sa huitième enquête sur la solidarité internationale qu'elle mène auprès des collectivités publiques genevoises.

Tous les cinq ans, la FGC établit un document de référence qui permet de suivre l'engagement des collectivités publiques genevoises. Trois types de données sont comparés, soit l'atteinte du 0.7 % des dépenses de fonctionnement ou non, le taux d'effort par habitant et le soutien en termes absolus, ceci par commune et pour le Canton.

Toutes les informations utiles à ce sujet ainsi que la brochure présentant les résultats sont disponibles sur le site internet de la FGC.

Communications de Mme Molinari :

Fair Week

Dans le cadre de la distinction Carouge Fair Trade Town, nous participons à un groupe de travail sur le commerce équitable, aux côtés de magasins et institutions actifs dans ce domaine et, depuis cette année, de la Ville de Genève.

Afin de réfléchir à des modes de consommation plus durables, le groupe de travail propose une semaine équitable (appelée la « Fair Week »), au cours de laquelle des activités de sensibilisation et

de communication auront lieu chez les divers membres du groupe de travail. La Ville de Carouge participera à la communication de cet événement via des publications diverses et une table ronde qui se tiendra le samedi 20 novembre 2021 à 17h à la Salle des Charmettes sur le thème du « local et équitable, est-ce possible » (une invitation officielle vous parviendra).

Le programme complet sera disponible début novembre et je vous invite à participer à l'un des événements proposés.

Station mobile de mesure de la pollution atmosphérique

Le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) et la Ville de Carouge collaborent afin d'effectuer une campagne de mesure localisée de la pollution de l'air en situation de proximité au trafic routier. Pour cela, de mi-septembre 2021 à fin mars 2022, une station mobile du SABRA prend ses quartiers sur le parking du service voirie, espaces verts et matériel de la Ville de Carouge, en bordure de la route du Val d'Arve.

Les stations mobiles permettent d'apporter des informations complémentaires au suivi en continu de la pollution de l'air qui est effectué par le SABRA, notamment au moyen de quatre stations fixes de référence.

La station mobile installée au Val d'Arve a pour but de mesurer la pollution de l'air aux abords de la route du Val d'Arve, dans une situation de proximité à un axe routier important. Celle-ci effectuera le suivi des concentrations des polluants tels que les poussières en suspension (PM10 et PM2.5), le dioxyde d'azote (NO2) et l'ozone (O3) pour permettre une comparaison avec les valeurs limites d'immission (VLI) de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) ou avec les mesures effectuées à d'autres localisations dans le canton.

Un rapport sera mis à disposition après la fin de la période de mesure.

Communications de Mme Lammar :

Concerts d'automne

Pour rappel, les concerts d'automne auront lieu les 14, 21 et 28 novembre. Parmi les trois concerts, vous aurez l'occasion d'entendre l'ensemble vocal et instrumental de Carouge (chants, violoncelle, orgue), les lauréats de la bourse Marescotti, et des musiciens d'exception.

Illuminations de Noël

Comme l'an dernier, nous avons voulu anticiper les installations des illuminations de Noël. Ces installations seront en cours dès la semaine prochaine pour embellir Carouge et apporter un peu de magie en ces temps incertains et parfois anxiogènes. Il s'agit aussi de rendre notre Cité attractive et de la faire rayonner. Pour mémoire, avec ces illuminations, Carouge avait été classée n°1 des plus belles illuminations de la Romandie par Le Matin et avait reçu un formidable écho médiatique et sur les réseaux sociaux.

Pour cette année, je vous laisserai découvrir les nouveautés. Et il y en aura, avec aussi une volonté de réutiliser les différentes illuminations dans d'autres lieux. A noter que cette année les écoles seront investies et que la rue Vautier vous réservera une belle surprise.

Inauguration du Théâtre de Carouge

Cette communication pour vous rappeler que les journées portes ouvertes tout public du Théâtre de Carouge se rapprochent, puisqu'elles auront lieu les 6 et 7 novembre prochain. L'inauguration officielle, quant à elle, aura lieu le 5. Pour les conseillères et conseillers municipaux qui ne se seraient pas encore

inscrits, n'oubliez pas de répondre à l'invitation qui vous a été transmise. Cette soirée inaugurale sera aussi l'occasion de nouer des liens avec le tissu économique local puisque des restaurateurs et commerçants carougeois vous feront découvrir quelques-unes de leurs spécialités.

Ouverture patinoire

Nous avons décidé d'ouvrir notre patinoire cette saison – vous aurez peut-être remarqué sur la place de Sardaigne qu'elle est déjà en cours de montage. Même s'il reste quelques incertitudes quant aux éventuelles nouvelles mesures liées à la pandémie, au vu de l'apport de cette patinoire pour la population, le contexte actuel avec les assouplissements et les vaccinations, nous avons estimé que le risque d'ouvrir devait être pris.

Zone sportive Pinchat

Enfin, une dernière communication pour vous informer que les travaux à Pinchat sur la zone sportive touchent à leur fin. Nous organiserons une visite sur place lorsque la météo s'y prêtera. Il faudra donc attendre la belle saison si cette visite a lieu en fin d'après-midi. Mais dans l'intervalle, n'hésitez pas à vous y rendre et à profiter de cette nouvelle zone sportive.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers reçus

Le Président indique qu'un courrier a été reçu concernant les mâts des drapeaux sur les Tours et le coût de leur remplacement tel que voté par le Conseil municipal. Le bureau a décidé de faire déposer ce courrier sur CMnet pour l'information des membres du Conseil municipal. Une réponse au courrier par la présidence sera faite après la présente séance.

M. Calame demande la lecture de cette lettre. Le sujet est important et le montant n'était pas négligeable.

Le Président met aux voix la demande de donner lecture du courrier.

La demande de donner lecture du courrier est acceptée par 14 oui, 6 non et 9 abstentions.

Madame, Monsieur,

Nous somme des Carougeois.es fier.ères d'habiter Carouge au vu de la politique menée.

Cependant nous sommes effaré.es quand nous lisons tant dans le « Vivre Carouge » que dans le « Carougeois », qu'un crédit de construction de CHF 235'000.- a été ouvert pour la réhabilitation de mâts de drapeaux sur 3 toitures des Tours de Carouge !

Certes, pour des raisons évidentes de sécurité, il est primordial de réparer ces mâts, mais le reste de la somme serait bien utile pour d'autres causes, particulièrement dans le social, car entre autres besoins, durant les 2 ans de réflexion, le Covid est passé par là, sans oublier de continuer à soutenir des projets durables pendant qu'il en est encore temps !

Indigné.es par cette décision, nous souhaitons qu'elle soit reconsidérée et remercions les deux membres qui ont eu la sagesse de la refuser.

En espérant être entendu.es, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

Par courriel du 22 septembre, les membres du Conseil municipal ont été informés de la décision de l'ACG relative à l'octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention de CHF 2'200'000.- pour l'acquisition et l'implémentation d'un système de gestion des RH dans les 44 communes.

Le délai d'opposition échoit le 4 novembre. Les informations figurent sur CMnet, dans l'onglet ACG.

Accès à la boîte e-mail

Le service informatique de la Ville de Carouge (SILPP) a informé le bureau que, pour donner suite aux dernières cyberattaques survenues en Suisse romande, le Centre national pour la cybersécurité (NCSC) a émis des recommandations visant à renforcer la sécurité des systèmes d'information.

L'une d'entre elles est de restreindre géographiquement les accès aux systèmes d'information au travers de l'internet. Convaincu que cette méthode pragmatique permet de limiter drastiquement les risques d'attaques, le comité SIACG a décidé de suivre cette recommandation qui est effective depuis le lundi 18 octobre 2021. Pour le Conseil municipal cela concerne l'accès à la boîte e-mail qui ne sera accessible désormais uniquement que depuis la Suisse et la France.

Le service informatique de la Ville de Carouge reste à disposition du Conseil municipal pour tout complément d'information.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 047-2021 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDES DE CHF 31'500.— DESTINE A L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION FAVORISANT LA BIODIVERSITE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2021 et renvoyé en commission Développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 14 octobre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Bertholon si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Bertholon répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 051-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE DE 169'380.- TTC (DONT 8'070.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE AU REAMENAGEMENT ET A LA VEGETALISATION DE LA RUE DES PERVENCHES, ENTRE LES RUES J. DALPHIN ET J. GROSSELIN

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2021 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité et aménagements.

Celle-ci s'est réunie le 7 octobre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du groupe de Verts, M. Prod'hom remercie l'administration qui a proposé ce projet, en prenant d'abord contact avec un certain nombre de propriétaires, dont la Fondation immobilière de la Ville de Carouge ainsi qu'une fondation immobilière de l'Etat. Ce projet permettra aux Carougeois et aux Carougeoises de bénéficier d'espaces qui seront améliorés, sachant que ces périmètres n'avaient pas été résolus par le passé. Le groupe des Verts salue cette démarche qui vise à améliorer, dans un quartier qui n'est pas au centre de Carouge, la qualité de l'usage d'un périmètre pour les communiers. Il soutient non seulement la démarche, mais bien sûr le projet qui semble bien répondre aux besoins de la population.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste soutiendra également ce projet. Il souhaite revenir sur un point qui a été abordé en commission. Plusieurs commissaires ont fait part de leur préoccupation concernant la place des vélos sur cette parcelle. M. Mützenberg comprend certains commissaires qui craignent une « autoroute à vélos », pour les citer, à l'arrière de l'école des Pervenches. Mais il insiste sur le fait que le succès de cette étude résidera justement dans la manière dont elle traitera cette question. Il ne faut pas oublier le site relie deux rues qui ont des pistes cyclables importantes, soit la rue des Pervenches et la rue de la Gabelle, et que, par conséquent, énormément de cyclistes passent derrière l'école des Pervenches. Selon M. Mützenberg, la quadrature du cercle se trouve dans la façon de régler ces questions de mobilité, entre les enfants qui vont à l'école, les vélos qui passent derrière cette école et cette liaison pour les vélos qui manque actuellement alors qu'il a toujours été dit qu'il fallait renforcer les liaisons entre les différentes rues de Carouge. M. Mützenberg ajoute que certains commissaires ont appelé à davantage de places de vélos dans le périmètre, ce qui renforcera encore le passage des vélos. Encore une fois, la gestion de cette mobilité est un véritable défi que l'étude devra relever.

M. Voignier espère que la remarque qui a été formulée en commission sera vraiment entendue, afin d'éviter une autoroute à vélos. Il souligne la proximité de l'école et le fait qu'il y a des angles morts auxquels il faudra faire attention. Par exemple, il ne faudra pas mettre de plantations qui pourraient gêner la visibilité des parents qui accompagnent leurs enfants ou des patrouilleuses scolaires. Cette délibération a le mérite d'avoir suscité cette réflexion sur un périmètre où se rejoignent trois routes. Elle a également permis de voir l'importance de bien réfléchir aux parkings deux-roues et à leurs emplacements. Le groupe PLR fait confiance à Mme la Conseillère administrative, qui a dit avoir pris note des éléments soulevés en commission et qui s'est engagée à revenir par la suite pour discuter du projet. Il soutiendra la délibération, tout en restant très attentif à ce que des problématiques routières ne soient pas amenées sur des espaces sur lesquels les piétons doivent être privilégiés.

Mme Molinari souligne que cette étude permettra justement de mettre dans le ballant les éléments qui viennent d'être mentionnés, et d'autres encore. Elle mentionne la problématique du parcage des deux-roues motorisés et des vélos, pour lequel une analyse est en cours sur l'ensemble de la commune, en procédant secteur par secteur. Le prochain secteur sera précisément celui qui est concerné par la présente délibération. Mme Molinari rappelle qu'elle s'est engagée en commission à ce qu'il n'y ait pas d'autoroute à vélos. Mais il y aura un passage pour les vélos parce que, comme l'a évoqué M. Mützenberg, les liaisons sont importantes. Et, effectivement, Mme Molinari reviendra auprès du Conseil municipal une fois l'étude terminée, pour que le projet dans son ensemble soit évalué.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 054-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 560'000.— DESTINE A FINANCER LA PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES SUR LE TERRITOIRE CAROUGEIS

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2021 et renvoyé en commission Développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 14 octobre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Bertholon si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Bertholon répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi attire l'attention sur un point qui lui paraît essentiel. A Carouge, l'on trouve des allées d'arbres, notamment aux Promenades ou sur les places, qui créent véritablement une structure urbaine. Si la commune plante des arbustes, il faudra veiller à bien les intégrer dans une composition urbaine. Il ne conviendrait pas d'aller par exemple mettre au boulevard des Promenades, qui comporte historiquement une allée, des arbustes uniquement pour ajouter de la végétation. Il y a là une dimension culturelle à ne pas perdre de vue. M. Baertschi relève que ce sera le but de cette étude, mais il tenait malgré tout à faire cette remarque.

Mme Molinari souligne qu'il s'agit d'un crédit d'étude et de réalisation. La préoccupation de M. Baertschi a été discutée en commission. Les aspects culturels sont en effet extrêmement importants, mais d'autres impératifs s'imposent aussi aujourd'hui. Aux endroits où les plantations peuvent être réalisées de manière simple et sans problème majeur, la commune profitera de la saison qui vient pour le faire. Pour d'autres secteurs, une étude particulière doit être menée, qui prendra en compte les éléments évoqués par M. Baertschi.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTION 019-2021 P : CREATION D'UN FONDS D'APPRENTISSAGE

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant que les entreprises qui engagent des apprenti-e-s jouent un rôle indispensable dans la formation des jeunes et la garantie d'une relève professionnelle suffisante et de qualité.

Vu les effets persistants de la crise sanitaire et économique sur les entreprises carougeoises et la baisse constatée du nombre de places d'apprentissage offertes dans l'ensemble du canton.

Considérant que les PME (micro, petites et moyennes entreprises), qui forment le plus d'apprenti-e-s, ont particulièrement besoin d'être soutenues dans cette démarche.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité de créer un Fonds d'apprentissage permettant aux entreprises carougeoises en ayant le plus besoin de bénéficier d'un soutien financier de la commune lors de la signature de contrats de CFC (Certificat fédéral de capacité).et d'AFP (Attestation de formation professionnelle), favorisant ainsi la création de places d'apprentissage sur le territoire de la commune.

Groupe PDC-PVL Carouge

Mme Merle explique que le groupe PDC-Vert'libéraux a déposé cette motion suite à la constatation qu'à la rentrée 2021, il manquait près de mille places d'apprentissage dans le canton. Genève a toujours été un peu à la traîne dans ce domaine, mais la crise Covid a accentué les difficultés qu'avaient les petites et moyennes entreprises à engager des apprentis. Engager un apprenti représente une charge non seulement administrative mais également au niveau du temps et, par conséquent, indirectement une charge financière. Le groupe PDC-Vert'libéraux souhaite voir la commune encourager les entreprises carougeoises à engager des apprentis, que ce soit pour des CFC ou même des certificats pour les personnes qui ont des difficultés à réintégrer le monde de la formation. Si cette motion aboutit, il serait particulièrement important de cibler les micro- et petites entreprises. Cela peut se faire notamment par le biais des conditions qui seraient fixées pour que les entreprises puissent avoir accès à cette aide dont les montants, bien entendu, restent à déterminer. Il s'agirait par exemple de fixer un pourcentage d'apprentis d'au moins 10%, sachant que ce pourcentage sera plus facile à atteindre pour les petites entreprises que pour des grandes entreprises. Mme Merle ne pense pas que la banque Pictet, par exemple, qui est située sur le territoire carougeois, ait besoin de cette aide pour engager des apprentis. En revanche, de toutes petites entreprises pourront atteindre facilement ce pourcentage. Mme Merle remercie par avance le Conseil municipal de faire bon accueil à cette motion.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Von Burg signale que le groupe socialiste a voté la prise en considération en dépit du fait qu'il n'est pas convaincu par l'invite de la motion, dans la mesure où, d'une part, des mesures cantonales vont déjà exactement dans ce sens et que, d'autre part, les chiffres sur le nombre d'apprentissages en 2021 par rapport à 2020 ne sont pas si mauvais que cela en dépit de la pandémie. Si le groupe socialiste a malgré tout voté la prise en considération, c'est qu'il estime qu'il est important d'avoir une discussion en commission, notamment sur la question de l'accès à l'apprentissage. Avec la Covid, la généralisation du recours à l'informatique pour annoncer sa candidature a peut-être rendu plus difficile l'accès à l'apprentissage à certains jeunes. De plus, ce qui importe au groupe socialiste, c'est évidemment qu'il y ait des places d'apprentissage – dans ce sens-là, la motion est bienvenue – mais aussi que les conditions dans lesquelles ces apprentissages seront faits soient satisfaisantes. Il serait donc intéressant que la commission se penche aussi sur cette question.

M. Etienne relève que la presse s'en était fait écho à une époque. Il y a certes le problème du nombre de places d'apprentissage, mais ce problème vient aussi des conditions imposées aux maîtres

d'apprentissage. Les exigences sont si nombreuses et complexes que certaines entreprises renoncent à prendre des apprentis. M. Etienne recommande à la commission d'auditionner un représentant de l'Etat (du CEPTA si c'est bien cet organisme qui est en charge des apprentissages) pour obtenir des explications sur ce qui est demandé aux maîtres d'apprentissage. Par ailleurs, il a toujours été surpris, voire scandalisé par le fait que les jeunes soient mis en concurrence pour obtenir une place de stage. Souvent, l'on fait travailler les jeunes pendant une journée durant l'été et l'on choisit finalement la « meilleure » personne. Il n'est peut-être pas possible de procéder autrement parce que la demande est plus grande que l'offre, mais M. Etienne trouve difficile à supporter que des jeunes soient déjà mis en concurrence à cet âge-là, pour leur formation. Il invite la commission à réfléchir également à cet aspect lorsqu'elle traitera la motion.

Mme Turgut Bandelier signale que les Verts soutiennent le renvoi de la motion en commission. Ils remercient d'ailleurs les auteurs de la motion. La question des apprentis est cruciale – l'on a vu notamment les conséquences désastreuses de la Covid en la matière. Pour que la commission puisse mener ses travaux en toute connaissance de cause, le groupe des Verts souhaite faire deux recommandations. La première serait d'auditionner l'OCIRT Genève, afin d'obtenir une vision cantonale et pas seulement carougeoise. La seconde recommandation rejoint celle émise par M. Etienne, c'est-à-dire l'audition de l'office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue. Ces deux acteurs peuvent apporter une vision plus large mais aussi plus précise.

Mme Hiltpold relève que les souhaits émis sont très larges. Le Conseil municipal souhaite-t-il que le Conseil administratif vienne en commission après avoir étudié, comme le demande la motion, la création d'un fonds pour le soutien aux entreprises qui ne prennent pas d'apprentis ? Ou veut-il que la commission parle d'abord de la question des apprentis, de la difficulté des accès aux places d'apprentissage, des conditions de travail des apprentis, etc. ? Ces sujets sont bien plus larges que ce que demande la motion. Si le Conseil municipal veut que le Conseil administratif présente un projet de fonds, il faudrait voter la motion sur le siège et convoquer ultérieurement la commission. Mais Mme Hiltpold pense que la commission aura une première discussion. Il faut être conscient que, lors de cette séance, il ne sera probablement pas possible de répondre à toutes les interrogations sur l'ensemble de la question de l'apprentissage dans le canton. Mme Hiltpold aurait souhaité quelques précisions sur la manière de cadrer la séance de la commission.

M. Voignier recommande de faire en commission un retour sur ce qui est déjà mis en place à Carouge, notamment sur le recrutement en direct qui semblait bien fonctionner, en tout cas avant la Covid. Il serait également intéressant de savoir comment les entreprises présentes ont perçu ces journées-là, notamment si elles ont fait part de certaines difficultés. Il serait ainsi possible de voir comment agir pour qu'une entreprise prenne par exemple un deuxième apprenti. Ce sont en effet les entreprises qui sont les premières concernées.

Mme Merle souhaite apporter quelques précisions. Le canton de Genève est à la traîne. La situation en 2021 n'est peut-être pas plus mauvaise qu'elle ne l'était en 2020, mais Genève est bien en dessous de la moyenne nationale et il manque plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de places d'apprentissage. Concernant l'aide à apporter, la motion demande d'étudier les conditions de création d'un fonds. Les motionnaires n'ont pas émis de suggestions sur les montants à mettre en jeu, mais ils pensent que l'incitation aux entreprises carougeoises passe aussi par une incitation financière. Les complexités administratives, c'est autre chose. Mme Merle ne croit pas que la commune puisse agir sur ce point, mais l'aide financière peut aussi permettre aux entreprises de dégager des ressources pour pouvoir s'occuper des apprentis et les entourer administrativement. Enfin, Mme Merle mentionne une des rares bonnes conséquences de la Covid : la formation de maître d'apprentissage peut maintenant être suivie pratiquement entièrement à distance, ce qui rend les choses un peu plus faciles.

M. Calame recommande à la commission d'entendre Projet Emploi Jeunes, qui a une bonne connaissance du domaine. Concernant les petites ou très petites entreprises qui sont fragilisées par la Covid et qui hésitent peut-être à s'engager sur plusieurs années (il s'agit en effet d'un engagement contractuel et moral avec des jeunes) ne sachant pas comment vont évoluer leurs affaires, M. Calame

mentionne un dispositif, qui est pratiqué aussi par la ville de Carouge. Des apprentis ont un contrat avec plusieurs entreprises, c'est-à-dire qu'ils font une année dans une entreprise, une année dans une autre entreprise. Sauf erreur, à la voirie, un apprenti chauffeur a fait une partie de son apprentissage dans une entreprise privée, en fait une autre partie à la ville de Carouge, et peut-être qu'il ira encore dans une autre entreprise privée ensuite. Pour de petites entreprises, il s'agit d'une possibilité d'alléger un peu la responsabilité qui est prise par les employeurs.

9. MOTION 020-2021 P : MAGASINS A CIEL OUVERT LE SAMEDI, UNE FOIS PAR MOIS

Pour cette deuxième motion, le Président demande également au secrétaire d'en donner lecture, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu l'importance de soutenir le tissu commercial et artisanal carougeois, particulièrement touché par la crise sanitaire ;

Considérant que la crise du coronavirus a bouleversé les comportements d'achat en faveur du commerce en ligne ;

Vu que les boutiques de détail ont durablement souffert, tant des fermetures imposées durant les confinements que du faible nombre de consommateurs aux points de ventes lorsque les magasins étaient ouverts ;

Considérant que l'obligation du port du masque de protection et de la désinfection des mains rendent les achats en magasin moins attrayants et dissuadent une partie de la clientèle de s'y rendre ;

Considérant que le maintien de l'attractivité de la ville de Carouge passe par un retour physique des clients dans les magasins de la commune ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité d'autoriser les enseignes locales à installer des stands devant leurs vitrines les samedis, une fois par mois, et de mettre en place des actions de communication appropriées et suffisantes, afin de faire connaître l'opération à travers tout le canton.

Groupe PDC-PVL Carouge

Mme Kaytak indique qu'à travers cette motion, le groupe PDC-Vert'libéraux souhaite souligner la réelle frustration des commerçants, car les rues de Carouge se désertifient en raison des points évoqués dans la motion. C'est une action pragmatique qui a l'avantage de ne pas coûter grand-chose à la commune – peut-être un peu de temps pour l'administration – et qui permettra de créer un événement qui contribuera à l'attrait de Carouge. Mme Kaytak souligne que les commerçants font partie de l'âme de Carouge. La commune ne peut pas les laisser mourir à petit feu, il est de son devoir de les soutenir. Pour ces raisons, le groupe PDC-Vert'libéraux espère que le Conseil municipal fera bon accueil à cette motion.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission des Règlements.

M. Meyer indique que le groupe socialiste soutient, sur le principe, la motion et en félicitent les auteurs. Cependant, l'exécution de cette motion sera relativement compliquée, pour plusieurs raisons. Il faudra donc que la commission étudie attentivement les conditions dans lesquelles la motion pourra être mise en œuvre. Le groupe socialiste pense que la commission la plus appropriée pour le faire serait la commission Entretien du domaine public, plutôt que la commission des Règlements.

Mme Merle souhaiterait entendre le Conseil administratif sur cette proposition de changer de commission.

Mme Lammar répond qu'il appartient au Conseil municipal de choisir la commission dans laquelle il souhaite renvoyer la motion.

Mme Merle le sait bien, mais le Conseil municipal peut malgré tout demander des conseils.

M. Von Burg explique que le bureau avait choisi de recommander la commission des Règlements parce que la motion pose la question de l'ouverture des terrasses, sur laquelle porte également une pétition qui figure à l'ordre du jour de la présente séance. Le groupe socialiste s'est ensuite aperçu que l'exception pour les terrasses allait bientôt prendre fin et que la pétition serait d'abord renvoyée en commission des Pétitions. C'est donc bien sur les conditions de l'ouverture des magasins sur la voie publique qu'il faudra mettre l'accent, et non pas sur des règlements. Dans ce sens, le groupe socialiste trouvait plus logique de renvoyer la motion en commission Entretien du domaine public.

Mme Lammar signale que les conseillères administratives n'ont pas prédéfini de commissions où l'une ou l'autre d'entre elles irait exclusivement. Par exemple, la commission Entretien du domaine public n'est pas exclusivement l'apanage de Mme Molinari ou de Mme Lammar. Celle-ci assistera à la commission, peu importe que le Conseil municipal envoie la motion en commission des Règlements ou en commission Entretien du domaine public.

M. Calame soutient la proposition de renvoyer la motion en commission Entretien du domaine public, parce qu'avant de faire un règlement d'application, il serait bon d'avoir l'occasion de discuter de l'usage du domaine public.

La parole n'étant plus demandée sur le renvoi en commission, le Président procède au vote.

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est accepté par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Meyer mentionne deux préoccupations du groupe socialiste. Premièrement, dans un certain nombre de cas, il sera extrêmement difficile d'installer des stands en raison d'un problème de passage. Cela entraînera une inégalité de traitement. Certains commerçants seront déçus parce qu'ils ne pourront pas avoir de magasins à ciel ouvert, et les autres seront avantagés. Le passage peut être assez compliqué, non seulement pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi parce que la rue peut être dangereuse, comme par exemple la rue Ancienne. Il faudra donc examiner attentivement la manière d'installer ces stands. La deuxième préoccupation est plus simple à régler. A la fin de l'invite, la motion demande au Conseil administratif de mettre en place des actions de communication, y compris au niveau du canton. Le groupe socialiste pense qu'il s'agit là d'actions qui doivent être entreprises par les commerçants et par leurs associations. Le Conseil administratif peut bien sûr soutenir ces communications en mettant à disposition les voies de communication communales, mais il doit s'agir d'une action des commerçants.

M. Mützenberg remarque qu'il faudra consulter les Intérêts de Carouge. Cette association pourrait éventuellement être auditionnée en commission, pour savoir ce qu'elle pense de ce projet. Par ailleurs, M. Mützenberg s'interroge sur la coordination avec le marché du samedi. Les jours où ces stands seront

installés, comment seront-ils coordonnés avec le marché ? M. Mützenberg invite la commission à réfléchir à ce point, étant précisé que, sur le fond, le groupe socialiste ne peut que soutenir cette motion.

Mme Merle apporte une précision sur les actions de communication. Il ne s'agit évidemment pas, dans l'esprit de la motion, de demander à la commune de dépenser des sommes considérables pour communiquer. En revanche, la commune a notamment une page Facebook suivie par beaucoup de gens. Pour des montants modiques, il est possible, à travers les réseaux sociaux ou d'autres types de publicité digitale, de communiquer sur une action d'une façon qui touchera bien plus de personnes que si les commerçants le faisaient par eux-mêmes.

M. Peterschmitt recommande à la commission d'étudier la possibilité de fermer quelques rues à la circulation les samedis où cette manifestation aura lieu, si ce projet devait se réaliser. Cela permettrait de garantir des espaces pour passer sur les trottoirs et de permettre aux gens de se croiser sur les stands.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTION 005-2021 P : CHARTE DU VOYAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président rappelle que ce projet a vu ses travaux débuter par la motion 009-2021 traitant du voyage du Conseil municipal et son étude lors d'une TCR qui s'est réunie le 13 avril 2021. Les travaux se sont poursuivis par la création d'une commission Ad hoc, qui s'est réunie les 1^{er} juin et 21 septembre 2021. Cette commission a terminé les travaux en préavisant favorablement par 11 oui, 0 non et 0 abstention la résolution (RA 005-2021) qui est présentée au Conseil municipal ce soir.

Le Président demande si, avant la prise en considération formelle, la présidente de la commission Ad hoc, Mme Bertholon, souhaite apporter un complément d'information.

Mme Bertholon présente, en tant que présidente de la commission Ad hoc, le fil des travaux qui ont mené à la résolution présentée aujourd'hui. Les travaux ont commencé à la suite de la motion 009-2021 sur le voyage du Conseil municipal, dont le volet organisationnel a été traité par une commission, d'abord en TCR, le 13 avril 2021. La TCR a décidé le maintien du voyage du Conseil municipal dans son principe et la création d'une commission Ad hoc pour en traiter. Cette commission s'est réunie une première fois le 1^{er} juin 2021. Elle a décidé de traiter d'abord séparément cette question du voyage. Il en est ressorti la volonté de régler certains principes dans un document de type charte. Il en est également ressorti un certain consensus, qui est repris dans la charte, sur les valeurs que les commissaires attachent à ce voyage, notamment l'occasion d'une rencontre informelle entre les conseillers et conseillères, l'occasion de découvrir des problématiques ailleurs qui font écho à celles de la commune de Carouge, et l'occasion pour le président ou la présidente de partager des lieux ou des sujets qui lui tiennent à cœur. La commission Ad hoc s'est ensuite réunie à nouveau en septembre 2021 pour travailler sur un projet de charte. Une première version avait été établie et discutée entretemps par une délégation de membres de tous les groupes du Conseil municipal. A l'issue du travail de la commission, une proposition de charte a été produite qui est contenue dans la résolution présentée ce soir pour discussion et vote.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Quand M. Peterschmitt compare la charte du voyage du Conseil municipal à celles d'autres communes de même taille, comme Lancy ou Onex, il constate que les objectifs climatiques ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ces objectifs sont loin de l'exemplarité dont devrait faire preuve un Conseil municipal qui a voté l'urgence climatique. M. Peterschmitt espère que, pour les autres travaux de ce Conseil, les ambitions environnementales seront plus fortes.

Mme Bertholon note, hors de sa qualité de présidente de la commission Ad hoc, qu'au vu du processus suivi, le projet de charte résulte d'un travail de compromis. A cet égard, cette charte n'est probablement pas aussi contraignante ni aussi exemplaire que certains pourraient le souhaiter. A titre personnel, Mme Bertholon regrette que la charte ait été au fil du temps largement édulcorée sur un point qui tient à cœur au groupe des Verts, celui des objectifs climatiques.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la résolution.

La résolution est acceptée par 24 oui, 1 non et 4 abstentions.

12. PETITION 003-2021 R : TAPAGE DIURNE ET NOCTURNE DANS LE BEACH-VOLLEY DE L'AGORESPACE QUARTIER DES TOURS

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2021 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 28 septembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Turgut Bandelier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Turgut Bandelier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la pétition par 6 oui, 1 non et 0 abstention et a proposé les recommandations suivantes :

- Mise en place d'une médiation entre les pétitionnaires et les utilisateurs et utilisatrices du terrain de beach-volley, avec l'appui de la fondation immobilière et des équipes TSHM.
- Maintien des mesures horaires mises en place durant l'été 2021.
- Refus catégorique d'accepter la deuxième demande des pétitionnaires qui verrait les jeux de ballon être interdits après 19 heures.

Le Président ouvre la discussion.

M. Von Burg précise que la commission n'a pas accepté cette pétition : elle en a refusé l'invite. En revanche, elle a décidé de prier le Conseil administratif d'essayer d'établir un dialogue entre les parties en question.

Mme Sana-Oppliger ajoute que la commission a entendu les pétitionnaires, qui ressentent sincèrement un désagrément. La commission a ensuite entendu les TSHM et la police municipale, qui lui ont fait part d'une toute autre version des faits. Comme les membres du Conseil municipal auront pu le lire dans le procès-verbal, l'utilisation de cet espace ne pose pas de réels problèmes. Par conséquent, la commission a recommandé de refuser de fermer cet espace qui est utilisé de manière conforme à son affectation. La médiation, elle, vise à essayer d'entendre les pétitionnaires, mais elle donnera a priori peu de résultats.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix les recommandations proposées par la commission des Règlements, soit :

- Mise en place d'une médiation entre les pétitionnaires et les utilisateurs et utilisatrices du terrain de beach-volley, avec l'appui de la fondation immobilière et des équipes TSHM.
- Maintien des mesures horaires mises en place durant l'été 2021.
- Refus catégorique d'accepter la deuxième demande des pétitionnaires qui verrait les jeux de ballon être interdits après 19 heures.

Les recommandations sont acceptées par 24 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le Président met aux voix le renvoi au Conseil administratif de la pétition avec les recommandations susmentionnées, soit : la mise en place d'une médiation entre pétitionnaires et joueurs, le maintien des mesures pédagogiques mises en place à l'été 2021 et le refus clair de déplacer le terrain ou d'accepter la deuxième demande de la pétition visant à régler l'usage horaire de l'espace.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition avec les recommandations est accepté par 23 oui, 0 non et 6 abstentions.

13. PETITION 005-2021 P : STOP AUX NOUVELLES TERRASSES DANS LES COURS

Cette pétition, qui a récolté 135 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 29 septembre 2021 et adressée au Conseil municipal.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Avec l'arrivée de l'été et l'allègement des mesures de prévention de la pandémie, une pression visant à ouvrir dans les cours et jardins de Carouge de nouvelles terrasses de bistros et restaurants est apparue.

A la rue Caroline, à la rue Ancienne, de telles terrasses sont signalées et des demandes visant à ouvrir dans la cour d'établissements tels que La Bourse et le Chat Noir ont été initiées.

La ville de Carouge dont le plan en damier et les îlots périphériques ont conservé un caractère de cours et jardins propre à l'habitat ne doit pas laisser s'implanter de telles terrasses génératrices de bruit et de nuisances dans de nouveaux îlots.

Au vu de cette situation, les soussignés demandent que la Ville de Carouge modifie sa pratique actuelle et ne délivre plus aucune autorisation dans les espaces à vocation d'habitation.

Cette pétition ne concerne pas les terrasses dans les rues.

Le 29 septembre 2021, pour l'association de la protection de Carouge Le Boulet

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement (traitement différé)
- d) Soit le classement (donc sans traitement).

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne relève que ce point n'est pas nouveau. Il siégeait encore au Grand Conseil quand une pétition venant de Carouge, sur un cas similaire, avait été traitée. Le Grand Conseil s'était rendu compte

qu'il s'agissait de préavis et d'autorisations, mais que certains aspects s'entremêlaient. Le propriétaire donnait l'autorisation à son gérant, l'office du commerce donnait son aval, la commune donnait son aval et, en cas de problèmes, chacun se renvoyait la balle. M. Etienne invite la commission à auditionner éventuellement une personne qui connaît le sujet, pour clarifier la procédure, mais en tout cas à bien déterminer qui donne les autorisations et qui autorise finalement les terrasses dans les cours.

14. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Complémenta de réponse de Mme Hiltpold à la question orale QO 055-2021 de M. Voignier relative au passage piéton sur l'avenue Vibert

La police municipale a été sensible à cette problématique qui avait été remontée par les patrouilleuses scolaires en 2020. Après une analyse de la situation par la police et le service de l'urbanisme (SURB), l'Office cantonal des transports (OCT) avait été sollicité par le SURB pour accroître la sécurité de la traversée piétonne.

Il avait été argué que lorsqu'un véhicule imposant (bus, camion) circulait ou s'arrêtait avant le passage pour piétons, en direction du boulevard des Promenades, il masquait le signal OSR 4.11, « Emplacement d'un passage pour piétons » situé sur le trottoir à droite ainsi que la visibilité des passants qui attendaient, s'apprêtaient à s'engager ou étaient déjà engagés sur ledit passage. De fait, les autres usagers de la route, qui remontaient la voie de circulation par la gauche n'avaient également pas cette visibilité.

Afin de pallier à cette difficulté, de mieux signaler la présence de cette traversée et d'attirer l'attention des automobilistes et autres usagers de la route, il avait été requis auprès de l'OCT l'autorisation de placer un feu clignotant orange et un signal OSR 4.11 additionnel sur l'ilot central, ce qui avait été accepté. En octobre 2020, un dispositif de signalisation et de feu clignotant a été installé à cet emplacement pour les deux sens de circulation du tronçon, ce qui s'est avéré bénéfique d'un point de vue sécuritaire, tant pour les piétons que pour les usagers de la route.

Indépendamment de ce qui précède, il est important de rappeler qu'il revient aux conducteurs de se conformer au devoir de prudence et d'adapter leur vitesse, notamment aux abords des passages pour piétons, au même titre qu'il appartient aux piétons de faire preuve de circonspection lorsqu'ils traversent la chaussée.

Réponse orale de Mme Molinari à la question orale QO 054-2021 de M. Voignier relative aux mâts sur les Tours de Carouge

Pour rappel, M. Voignier souhaitait des nouvelles sur la mise en œuvre de la délibération.

Le mandat a été donné à l'ingénieur civil. Comme prévu, l'entreprise spécialisée Keller Fahren a été sollicitée pour effectuer une inspection complète de l'infrastructure. Nous sommes dans l'attente du résultat de cette inspection pour pouvoir établir le planning des travaux.

Réponse orale de Mme Molinari à la question orale QO 060-2021 de M. Fraomene concernant la fontaine de la place d'Armes

Pour rappel, M. Fraomene avait relevé qu'en cas de fort vent, de l'eau coulait sur la route, ce qui n'était pas écologique et pouvait même être parfois dangereux pour les véhicules.

La fontaine de la place d'Armes est équipée d'un anémomètre qui permet d'interrompre l'alimentation en eau lorsque la vitesse du vent dépasse un certain seuil.

Cette solution est plutôt efficace mais ne permet malheureusement pas d'éviter systématiquement tout débordement.

Le règlement communal en vigueur interdit en principe de se baigner dans les bassins d'ornement ou dans toute autre pièce d'eau non destinée à la baignade. Concernant la fontaine de la place d'Armes, la baignade est tolérée sans y être formellement autorisée.

L'architecture de cette fontaine peut effectivement occasionner un débordement ponctuel lorsque les enfants y jouent. Pour le surplus et conformément à la LCR, il appartient au conducteur d'adapter la vitesse de son véhicule au type et à l'état de la route empruntée. De plus, il doit prendre en compte les autres conditions de la route (p. ex. neige, glace, humidité, feuilles).

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 015-2021 de Mme Châtelain relative à la chapelle dite du « Centenaire 8 »

En réponse à votre question écrite du 24 juin 2021 qui fait suite à celle du 25 mai 2021 et auxquelles une réponse a déjà été apportée, j'ai le plaisir de vous faire parvenir les éléments de réponse ci-après.

En préambule, et comme cela a été discuté avec les représentants de la Chapelle, la Commune souhaite apporter son appui à la recherche de solutions qui permettent la préservation de ce bâtiment historique. A ce titre, la Commune a pris langue avec les autorités cantonales, dont les instances sont en charge du développement des projets au sein du PAV, de manière à ce qu'elles puissent être partie prenante dans la recherche de solutions envisageables, que cela soit par exemple par la recherche d'une salle qui puisse accueillir à titre temporaire les activités de culte de la paroisse, dont la capacité n'est plus suffisante selon les indications de ses responsables, et au-delà, par la recherche d'une solution alternative à la localisation de la paroisse.

Sur l'enjeu du mandat du Conseil municipal en lien avec la recherche de solution avec les parties prenantes, je vous confirme que des échanges sont en cours avec les représentants du propriétaire. Parmi les actions entreprises par la Commune, je vous informe d'une interpellation écrite au chef du Département du Territoire le 19 novembre 2020 pour trouver des solutions en vue du maintien du bâtiment et de la relocalisation des activités de l'EELG, d'une rencontre organisée le 9 décembre 2020 avec les représentants du propriétaire, d'échanges de courriers et de courriels avec les représentants du propriétaire et d'échanges avec les représentants du Canton de Genève pour identifier des solutions.

De concert avec la Direction générale du PAV, les échanges s'orientent sur des réflexions permettant la relocalisation des activités de la paroisse dans le PAV, à court terme (transitoire) et à long terme (pérenne). Toutefois, la Commune de Carouge ne dispose malheureusement pas de biens immobiliers ou fonciers qui pourraient permettre des échanges. Ces processus sont complexes et demandent du temps. La Commune ne dispose à ce jour pas de locaux pour relocaliser les activités, considérant le nombre de besoins importants qui permettent de répondre aux fonctions régaliennes de notre commune.

Sur le plan financier, un fond cantonal dédié à la rénovation du patrimoine bâti verra prochainement le jour. La Ville de Carouge, ne manquera pas, en temps utiles, d'appuyer et d'accompagner les représentants de la Chapelle pour leurs éventuelles démarches pour l'octroi d'un appui financier en vue de la rénovation du bâtiment.

En ce qui concerne le projet déposé et l'instruction en cours de la demande d'autorisation, la Commune a donné son préavis sur le projet actuel, qui, et cela est un constat, s'éloigne du projet précédent. Lors du Conseil municipal du 25 mars, j'ai d'ailleurs fait une communication sur le préavis communal en précisant les éléments clés de ce dernier.

Le préavis émis par la Commune concerne la demande de construction déposée, au regard de la volonté de préservation de la Chapelle qui représente un élément de respiration essentiel dans la configuration actuelle et à venir (développement du quartier PAV) des lieux dans le paysage urbain du quartier. De plus, le Chapelle fait partie d'un ensemble historique important (reconnu par l'inventaire Fédéral ISOS), ce qui n'a pas été infirmé par le TAPI. Par ailleurs, et comme rappelé par la Cour des comptes en mai 2020, il est important de valoriser davantage les aspects historiques et paysagers d'un bâtiment, ainsi que ce qui l'entoure, tout en prenant mieux compte de la notion de site.

La Commune démarre prochainement l'étude pour la révision de son plan directeur communal (PDCom), dans lequel la préservation du patrimoine sera intégrée dans la vision du développement territorial, en considérant, entre autres, les diagnostics établis par la mise à jour de l'ISOS et le recensement architectural cantonal (RAC) en cours de validation. Pour rappel, le cahier des charges du PDCom a été présenté au Conseil municipal en 2020.

La démarche de mise à l'inventaire de la bâtisse était comprise à l'échelle de l'immeuble et basée sur des critères relevant du bâtiment. La position de la Commune s'attarde elle sur l'échelle de l'ensemble bâti et son inscription dans la vision directrice en lien avec les projets du PAV, appréciant cet ensemble comme remarquable et l'insertion du bâtiment intéressante considérant les aspects historiques et paysagers. Le Conseil administratif a également tenu compte dans sa pesée d'intérêt des soutiens manifestes à la préservation du bâtiment, traduits notamment par l'approbation par le Conseil municipal d'une motion en 2020 et d'un certain nombre d'éléments ne donnant pas satisfaction en matière de projet architectural et d'insertion urbaine.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Question écrite de Mme Turgut Bandelier : Pénurie d'électricité d'ici à 2025 – Comment la Ville de Carouge est-elle préparée à cette problématique ?

Evoqué à plusieurs reprises dans les journaux ces derniers temps (cf. les articles de la Tribune de Genève du 17 octobre 2021), le rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité met en exergue de manière crue la question de l'autonomie énergétique et d'une probable pénurie d'électricité d'ici à 2025. La probabilité du black-out et de ses conséquences pour les collectivités publiques est l'un des volets de ce rapport.

Dans cette perspective, comment la Ville de Carouge va-t-elle se préparer au manque d'électricité non seulement en termes du maintien de ses services mais également en termes de fonctionnement des bâtiments dont elle a la charge et des institutions qu'elle subventionne (écoles, crèches, salles communales, EMS, etc.) ?

Quel plan d'action est-il envisagé ?

Questions orales

M. Mützenberg : Carte chemins pédestres

M. Mützenberg avait déjà évoqué, il y a quelque temps, la question d'une carte des chemins pédestres, qui pourrait également indiquer les chemins de course ou d'autres sports. Une telle carte serait d'autant plus utile que les cheminements dans le bois de Pinchat ont maintenant été améliorés. Elle aurait aussi un sens au vu du Carrefour du mouvement qui est en train d'être mis en place. M. Mützenberg considère que la commune compte de nombreux beaux chemins qu'elle pourrait essayer de valoriser dans une carte afin de les rendre peut-être plus attractifs

Mme Lammar remercie M. Mützenberg pour cette proposition, qu'elle salue. La Ville de Carouge étudiera la manière de la mettre en œuvre, étant précisé qu'établir une carte est relativement complexe et prend un peu de temps.

M. Morex : Végétalisation

M. Morex relève qu'il est beaucoup question actuellement, dans ce Conseil, de végétalisation et d'arborisation. Il ose espérer que la responsable de ce dicastère n'affublera pas le territoire carougeois d'arbres en pot, comme c'est le cas cette année sur la partie nord de la place de l'Octroi, avec en plus une énorme poubelle comme décor, et cela à une entrée de Carouge. Mais la question de M. Morex porte sur la partie sud de la place de l'Octroi. Pour rappel, cette place a été réalisée suite à un concours, lequel avait déterminé un type d'arbres et une taille particulière. Il se trouve que, depuis une année, l'on ne s'occupe plus de cette végétalisation. Il y a des arbres morts et les arbres n'ont pas été taillés. M. Morex demande ce que le Conseil administratif attend pour faire le nécessaire.

Mme Molinari remercie M. Morex pour le souci qu'il porte à la végétalisation en ville de Carouge. Les arbres en pots qu'il a mentionnés ont permis de constituer un îlot de fraîcheur. Même s'il y a eu plus de pluie cet été que d'habitude, cette installation provisoire a été fortement appréciée. Concernant la partie sud de la place de l'Octroi, Mme Molinari avait annoncé précédemment que ces arbres, qui sont taillés en carré, sont mourants. Ce n'est pas faute d'entretien, mais parce qu'ils ont été plantés dans un espace qui, à l'époque, était peut-être considéré comme approprié pour leur espèce, mais qui ne l'est pas. Ils sont voués à être coupés. Une demande d'autorisation de coupe a en effet été déposée. Ces arbres tiennent parce que leurs branches sont entremêlées. Une personne pourrait facilement déraciner un de ces arbres s'il n'était tenu par les branches des autres arbres, qui sont tous en très mauvais état. D'autres arbres seront replantés, d'une espèce qui sera plus en adéquation avec l'espace extrêmement restreint à disposition et qui se situe en grande partie sur une dalle.

M. Morex : Pollution visuelle

M. Morex constate que l'on parle beaucoup de pollution, mais il existe aussi la pollution visuelle. Il y a quelques années, il avait réussi, suite à une intervention, à faire supprimer les vélos qui étaient accrochés aux barrières qui descendent aux WC publics de la place du Marché. Aujourd'hui, sur le parvis de l'église, les vélos sont accrochés aux grilles de protection des platanes. A la rue Vautier, les petites barrières empêchant les véhicules de stationner sur le trottoir sont toutes occupées par des vélos. La place du Temple est occupée par des scooters. Qu'attend le Conseil administratif pour lutter contre ces incivilités ?

Mme Molinari remarque qu'en effet, aujourd'hui, les vélos envahissent la planète, ce qui est très bien puisqu'il s'agit d'une nécessité. Cela pose néanmoins des problèmes, dont le Conseil administratif est conscient. Le parcage sauvage ne concerne pas seulement les vélos, mais aussi les deux-roues motorisés, faute de places adéquates. Comme le sait le Conseil municipal, une analyse sur le secteur nord de la commune a permis de créer des places deux-roues motorisées et d'augmenter de manière importante le nombre de places vélos, pour que ceux-ci ne soient plus accrochés à des grillages ou garés à d'autres endroits inappropriés. Le deuxième secteur est en cours d'analyse. Le troisième secteur sera celui du centre-ville de Carouge. Par conséquent, des solutions seront mises en place, à terme. Dans l'intervalle, il faudra faire preuve d'une certaine patience, sachant que le vol de vélos est une problématique importante.

M. Morex : Tours de Carouge

M. Morex signale qu'un toboggan pour les enfants vient d'être installé aux Tours de Carouge, ce qui est une bonne chose. Mais la Commune n'aurait-elle pas pu étudier l'endroit où le placer ? Ce toboggan a en effet été installé de manière à ce que les enfants, quand ils l'utilisent, arrivent dans la piste de jeu de boules du club des aînés. Cette situation est dangereuse, puisqu'un enfant pourrait être touché par une boule. M. Morex demande si ce toboggan ne pourrait pas être déplacé.

Mme Molinari aurait pu faire une communication sur le toboggan, mais c'est l'occasion d'annoncer que, suite à une demande de M. Voignier suivie par l'ensemble de la commission, un toboggan a été placé aux Tours de Carouge. Il lui semble qu'une analyse précise, in situ, a eu lieu pour voir comment placer ce toboggan. Elle est donc étonnée d'apprendre qu'en descendant le toboggan, les enfants arrivent dans la place des joueurs de pétanque. Si c'est le cas, il sera remédié à cette situation.

M. Morex : Boulodrome

La dernière question de M. Morex porte sur la buvette du boulodrome. Lors des travaux du CEVA, la Commune avait, à juste titre, attribué la buvette à « La Guinguette », les samedis et vendredi soirs. Maintenant que les travaux sont terminés, la buvette du boulodrome sera-t-elle remise en service tous les jours de la semaine ? Sera-t-elle rendue aux utilisateurs des différents sports pratiqués autour du boulodrome ?

Mme Lammar répond que la buvette est effectivement mise à disposition d'une association, « La Guinguette », qui exploite ces locaux exclusivement les vendredis et samedis soirs. Une réflexion globale doit avoir lieu, dans l'objectif d'une exploitation plus importante. La Ville de Lancy ne va néanmoins pas remettre du jour au lendemain la buvette en concours, d'une part parce qu'elle nécessite quelques travaux. D'autre part, sachant qu'une réflexion porte également sur l'intérieur du boulodrome, il est prévu, comme mentionné lors d'une commission, de faire un état des lieux des différents besoins pour ensuite, le cas échéant, lancer un concours pour l'attribution de la buvette à un exploitant.

M. Gerster : Zone piétonne Saint-Joseph

M. Gerster rappelle que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont, suite à la pétition, décidé de repousser les travaux à l'année prochaine. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de prendre ce temps pour repenser le tronçon entre la rue de la Filature et le Pont Neuf. Il a été expliqué qu'il n'était pas possible de mettre une borne à cause des trams, dans le cas où un grand camion suisse-allemand qui viendrait pour une livraison se perdrait dans les hauts de Carouge. C'est donc de la peinture qui sera mise à deux endroits ainsi que des panneaux pour indiquer que ce camion, par hypothèse, ne doit pas s'engager par-là. Et si, finalement, il y va quand même, il arrivera à des bornes et devra appeler quelqu'un pour que ces bornes descendent. C'est une solution, mais M. Gerster souhaiterait que la ville de Carouge mette à profit le temps dont elle dispose pour faire en sorte de simplement inverser le sens de circulation sur ce tronçon. Le camion arriverait alors dans l'autre sens. Et s'il entre pour faire sa livraison, sachant qu'il y a malgré tout des commerces et des restaurants sur ce tronçon, il ressortirait sur la rue du Pont-Neuf face au tram. Cela permettrait d'améliorer la situation, car ce qui a été présenté au Conseil municipal et qui a été compris par les usagers qui se sont ouverts à M. Gerster tient de la bricole. Carouge mérite, surtout pour cette zone, une solution qui soit sûre et pérenne. M. Gerster demande donc si ce temps sera mis à profit par l'administration communale pour trouver une meilleure solution.

Mme Molinari relève d'abord que le temps à disposition est toujours mis à profit pour réfléchir plus loin, et cela pour tous les dossiers. Elle a eu l'occasion d'expliquer au Conseil municipal les raisons pour lesquelles la Ville de Carouge est arrivée à cette conclusion. Elle a également eu l'occasion de discuter avec les pétitionnaires puisque, suite à la demande du Conseil municipal, le Conseil administratif a reçus ces derniers – le Conseil municipal aura du reste l'occasion de discuter aussi avec eux lors de la commission qui a été prévue. Mme Molinari revient sur la suggestion de M. Gerster, qui serait de travailler sur quelque chose de moins improvisé – elle lui laisse le choix de ses mots, qui ne correspondent pas aux longues discussions que la Commune a eues aussi bien avec l'office cantonal des transports qu'avec les Transports publics genevois, de manière informelle et de manière formelle. Le canton ne souhaite pas mettre en place la borne qui devrait, selon la commune, être au nord du secteur parce qu'il craint qu'une personne, face à cette borne, ne fasse marche arrière sur les voies du tram, ce qui serait effectivement très dangereux. Un éventuel changement du sens de circulation a

également été étudié, mais il se heurte au problème de l'angle mort, par rapport à l'arrivée du tram, qui se trouve à côté de la rue du Pont-Neuf, en face du grand platane. Il ne s'agit donc pas d'une solution acceptable, que ce soit par les autorités cantonales mais aussi pour la sécurité des usagers. Mais Mme Molinari souhaite rassurer M. Gerster : la commune continuera son lobbying par rapport à la borne. Elle ajoute qu'un changement de ce type demande un temps d'adaptation, comme tout changement dans la manière de faire fonctionner la mobilité. Elle reste persuadée non seulement que la ville de Carouge va continuer à travailler de manière sérieuse et précise, mais que les meilleures solutions seront apportées, dans un contexte qui n'est pas simple en raison de la présence du tram dans un espace très étroit, avec un accès très petit.

M. L. Antonioli : Parking Vibert/Sardaigne

M. L. Antonioli a trois questions concernant le parking Vibert/Sardaigne. Il rappelle d'abord qu'au mois de juin, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude complémentaire amendé. Des bruits couraient selon lesquels l'amendement pourrait être refusé par la surveillance des communes. M. L. Antonioli souhaite savoir ce qu'il en est.

Mme Lammar précise que l'étude complémentaire portait sur une variante d'une variante, tandis que l'amendement demandait que l'autorisation de construire porte sur la variante de base, ce qui impliquait un « décide » quelque peu contradictoire. Le service des affaires communales a validé la délibération parce que celle-ci ne posait pas de problème juridique. Dès lors, les deux « décide » seront mis en œuvre. Actuellement, c'est l'étude de la variante de la variante qui est menée. Le Conseil administratif rendra compte en commission du résultat de cette étude, même si la suite concernera l'autorisation de construire sur la variante de base. A noter que la phase de l'autorisation de construire sur la variante de base n'a pas encore été lancée puisque c'est actuellement la variante de la variante qui est étudiée.

M. L. Antonioli demande ensuite si l'étude coûtera moins cher que ce qui était prévu dans le crédit d'étude complémentaire voté par le Conseil municipal, puisque l'amendement était plus restrictif que ce qui était initialement prévu.

Mme Lammar relève qu'une délibération est une autorisation de dépenser, et non pas une obligation de dépenser. Si le coût est moindre, elle dirait que c'est tant mieux.

Enfin, M. L. Antonioli souhaite savoir quand le Conseil municipal pourra avoir un retour sur ce dossier.

Mme Lammar répond que ce retour sera fait le plus rapidement possible. Cela prend un peu de temps parce que l'étude de la variante de la variante porte sur un certain nombre de demandes.

M. L. Antonioli demande si un retour serait envisageable d'ici à la fin de l'année.

Mme Lammar l'espère.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.